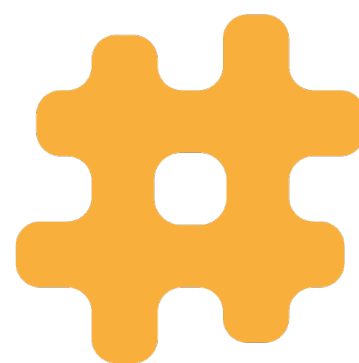


APPEL À PROJETS

INCUBATEUR 2023

REGLEMENT

Accompagnement à la création d'entreprises innovantes et solidaires en incubateur



Tag²⁹

Marquons le **Finistère**
par l'innovation sociale

Date limite de dépôt
des candidatures

29.05.2023



SOMMAIRE

-
1. ENVIE DE CRÉER UNE ENTREPRISE INNOVANTE, SOCIALE ET SOLIDAIRE ?P.3
 2. CE QUE VOUS APPORTE L'INCUBATEURP.4
 3. NOS VALEURSP.4
 4. LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉEP.5
 - # Le prototypage
 - # Le lancement
 - # Le suivi post incubation
 5. LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETSP.6
 - # Les étapes
 - # Critères de recevabilité
 - # Audition par le comité de sélection
 6. PARTICIPATION ET ENGAGEMENTS DES PORTEUR.EUSE.S DE PROJETP.8
 7. CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATUREP.8

ENVIE DE CRÉER UNE ENTREPRISE INNOVANTE, SOCIALE ET SOLIDAIRE ?



Vous avez un projet de création d'entreprise collective et vous pensez que l'utilité sociale et sociétale d'un projet prime sur le seul partage des bénéfices ?



Votre projet a une forte dimension éthique, il est innovant sur le plan social et/ou environnemental ? Vous pensez qu'il sera viable économiquement et créateur d'emplois ?



Vous avez besoin d'être accompagné-e-s par des professionnel-le-s sur le montage du projet, de l'élaboration de votre modèle de fonctionnement jusqu'au lancement de votre entreprise ?

VOUS FRAPPEZ À LA BONNE PORTE !

Alors qu'émerge la conscience qu'un entrepreneuriat plus humain, solidaire et socialement utile est nécessaire, TAgBZH - propulseur d'entrepreneuriat collectif - prend part à la construction de l'économie bretonne de demain, et affirme sa volonté de **déceler localement des besoins sociétaux, d'y répondre en imaginant des solutions économiques concrètes et novatrices.**

Le propulseur d'entrepreneuriat collectif de votre Département - TAg22, TAg29, TAg35 ou TAg56 - est une offre globale d'accompagnement renforcée des créatrices et créateurs d'entreprises mettant leur projet au service de leur territoire et de ses habitant-e-s. Il les intègre dans le réseau d'acteur·rice·s de l'économie sociale et solidaire.

Le réseau TAgBZH développe ainsi 3 outils :

- # Un révélateur** : invente des solutions entrepreneuriales solidaires et durables à partir des besoins sociétaux identifiés sur le territoire.
- # Un idéateur** : accompagne les porteur.euse.s de projet à transformer leurs idées innovantes en un projet solidaire.
- # Un incubateur** : accompagne des projets d'entreprises de l'économie sociale et solidaire pour qu'elles fonctionnent de manière autonome et soient créatrices d'emplois locaux et durables.

CE QUE VOUS APPORTE L'INCUBATEUR ?

L'offre de service

Au sein de l'incubateur, vous pourrez bénéficier d'un processus d'accompagnement contenant :

Des ateliers animés par des intervenant·e·s spécialisé·e·s pour acquérir les bases nécessaires à l'exercice du « métier d'entrepreneur·euse »

Un appui méthodologique et en ingénierie de projet tout au long de la construction et du lancement de votre entreprise

Des ateliers pour mobiliser l'intelligence collective au service de chaque projet

Une mise en réseau avec les acteurs publics, les financeurs, les investisseurs, les entreprises, et les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire

Un appui à la structuration financière et à la levée de fonds pour propulser votre entreprise

La possibilité de mobiliser de l'expertise technique sur votre projet en fonction de vos besoins et de votre expérience

La possibilité d'utiliser un espace de travail collectif pour éviter l'effet d'isolement en phase de création, dans les territoires partenaires de l'Incubateur (les lieux seront précisés prochainement)

NOS VALEURS

Le réseau TAgBZH intègre dans son fonctionnement les principes de l'ESS et partage une éthique commune avec les acteur·rice·s qui s'y inscrivent. Au-delà de notre palette de services :

Nous vous accompagnons vers l'autonomie : pour vous amener à faire vos propres choix en construisant vos compétences d'entrepreneur·euse.

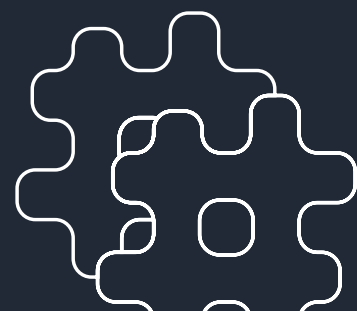
Vous êtes au cœur du projet : nous partons de vos aspirations, nous prenons en compte votre parcours pour vous accompagner vers le but que vous vous êtes fixé.

L'égalité et la bienveillance sont recherchées mais elles s'accompagnent d'une exigence quant à

la quantité de travail fournie, l'éthique personnelle et l'investissement dans le projet.

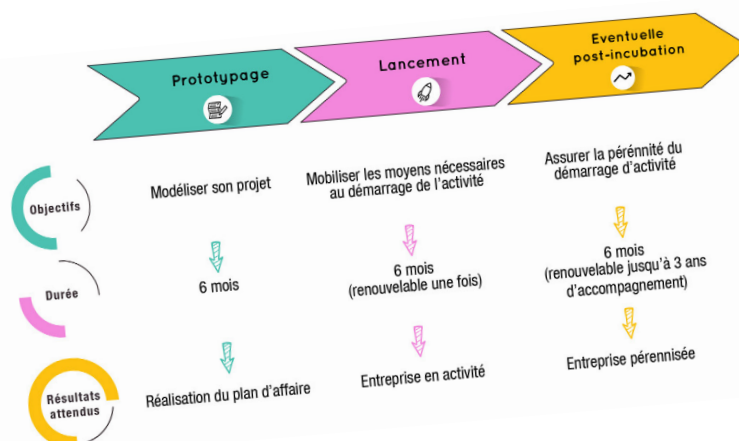
Nous vous aidons à monter votre projet en mettant au centre ses finalités sociales et environnementales avec un souci de faisabilité économique et technique.

Nous développons les pratiques collectives pour construire votre projet.



LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉE

Pendant toute la durée de l'incubation, les entrepreneur·euse·s pourront bénéficier d'un accès à un espace de travail partagé. Au-delà des 12 mois d'incubation, les entreprises accompagnées pourront bénéficier d'une prolongation du lancement ainsi que d'un suivi post-incubation, en option.



3 phases d'accompagnement

LE PROTOTYPAGE

Après un temps d'accueil et de constitution du collectif, la phase de prototypage permettra aux entrepreneur·euse·s de travailler les éléments suivants :

- # Utiliser la méthodologie de projet et ses outils
- # Réaliser les pré-études nécessaires à l'évaluation de la faisabilité et le potentiel économique des projets, dans le contexte de son innovation sociale
- # Décliner son offre de service
- # Définir un budget de fonctionnement réaliste, réalisable et les financements mobilisables
- # Identifier les partenariats ou les acteurs pertinents pour la formalisation du projet (Territoires/ Filières/ Recherche. . .)
- # Identifier les enjeux de la gouvernance et d'un management adapté
- # Elaborer une stratégie marketing et de communication
- # Acquérir les compétences en matière de leadership et de management nécessaires à la réalisation du projet.

A l'issue de cette phase (durée maximale de 6 mois), les projets seront auditionnés par les membres et partenaires de l'incubateur qui statueront sur l'entrée en phase de lancement au regard des axes de travail définis notamment sur la base d'un plan d'affaire de démarrage (BPS).

LE SUIVI POST INCUBATION

Pendant cette période optionnelle de 6 mois, renouvelable dans un maximum de 3 ans après l'entrée en incubation, vous bénéficiez d'un suivi pour vous permettre de faire évoluer votre projet jusqu'à sa pérennité, et notamment :

- # Un suivi individuel tout au long de la démarche de post-incubation sous forme d'entretiens avec un.e chargé.e de mission
- # Une mise en réseau avec des partenaires complémentaires
- # L'organisation de manifestations promouvant les projets incubés ou ayant été incubés
- # La possibilité pour la structure incubée d'être domiciliée dans nos locaux

LE LANCEMENT

Pendant cette période de 6 mois vous travaillerez à la création concrète de votre entreprise. L'objectif est de vous permettre de faire évoluer votre projet jusqu'à sa maturité. Vous bénéficierez de :

- # Un appui technique et méthodologique.
- # Un appui conseil individualisé pour la mobilisation des moyens indispensables à la formalisation et la consolidation du projet.
- # Une mise en réseau de partenaires complémentaires : laboratoires, collectivités, financeurs.
- # Un accompagnement à la recherche de financements directs ou indirects.
- # Un accompagnement à la recherche de solutions d'hébergement physique du projet.
- # Des temps collectifs d'apports de connaissances et de mutualisation d'expériences.

Ces ateliers ne sont pas planifiés à l'avance. Le collectif de porteur·euse·s de projets choisira en fonction de ses besoins du moment, les formations qui lui semblent les plus appropriées. Un programme sera établi en fonction de ces besoins. La phase de lancement pourra être prolongée pour une période de 6 mois, sous réserve de la contractualisation d'un objectif précis.

LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS

Les étapes

#1

Ouverture de l'appel à projet

#2

Echanges avec l'équipe de l'incubateur

#3

Date limite de dépôt des dossiers

#4

Instruction des dossiers et vérification des critères de recevabilité des projets

#5

Audition des projets sélectionnés par le comité partenarial

#6

Démarrage du prototypage



Voir en dernière page les dates de l'appel à projet en cours.

Critères de recevabilité

L'appel à projets s'adresse à une personne envisageant de créer un collectif ou à un collectif. Les profils des membres peuvent être divers : bénévoles, salarié·e·s, étudiant·e·s, groupement d'entreprises, demandeur·euse·s d'emplois...(l'entrée dans l'incubateur ne modifie pas ce statut)

Nous demandons aux porteur·euse·s de projet une disponibilité de 2 jours par semaine a minima.

Le projet porté devra respecter les critères de recevabilité suivants :

Intégrer le champ de l'économie sociale et solidaire

Être un projet innovant de développement local (innovant d'un point de vue social, sociétal, environnemental ou innovant sur le territoire d'implantation)

Avoir vocation à développer son activité sur leur département

Avoir vocation à créer au moins 3 ETP en rythme de croisière

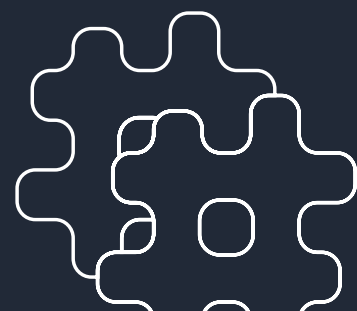
Le dossier doit être complet : dossier de candidature, fiches individuelles et CV.

L'équipe d'accompagnement de l'incubateur réalisera une instruction technique des projets.

Un rendez-vous ou un échange téléphonique pourra vous être proposé en cas de besoin d'éclaircissement.

Seuls les projets remplissant les critères de recevabilité seront présentés au comité partenarial de sélection. Les candidats non retenus lors de l'examen de la recevabilité des dossiers seront informés par courriel.

Les projets retenus devront être représentés par une personne morale (association, coopérative, etc.) au démarrage de la phase de prototypage. A défaut de l'existence d'une telle structure juridique lors de la candidature, les projets retenus bénéficieront d'un appui à la régularisation de leur situation administrative avant le démarrage du parcours d'accompagnement.



Audition par le comité de sélection

Le comité partenarial de sélection de l'incubateur procédera à l'audition des projets retenus après instruction.

Cette audition se déroulera en deux temps :

- # Une présentation de votre projet
- # Un échange (questions / réponses) avec les membres du comité

Les membres du jury auront lu au préalable votre dossier, et notamment sa fiche de synthèse. La durée de cette audition dépendra du nombre de projets proposés et vous sera communiquée, ainsi que l'heure de passage.

Le comité partenarial est composé de 5 catégories de personnes :

- # L'équipe du TAG (salariés et/ou administrateur.rice.s)
- # Les partenaires de l'accompagnement à la création d'entreprises
- # Les partenaires financiers
- # Les pôles de développement de l'ESS
- # Les porteur.euse.s de projets des précédentes promotions



Les projets sélectionnés seront ceux qui répondent au plus juste aux différents critères de sélection exposés ci-dessous :

Potentiel d'innovation sociale / intérêt et réponse à un besoin social

La recherche d'une réponse aux besoins sociaux non ou mal couverts dans les conditions actuelles et l'ambition de transformation de l'économie et de la société - à l'échelle de l'activité - sont au cœur du projet.

Faisabilité du modèle économique

Les entrepreneur.euse.s feront la démonstration d'un degré d'appréhension suffisant de faisabilité économique et financière de leur projet. Les projets présenteront les premiers éléments de faisabilité du modèle économique, ainsi que les réflexions et démarches engagées autour des levées de fonds.

Gouvernance démocratique, valeur et sens

La démarche d'innovation sociale cherche à inclure volontairement des processus participatifs dans l'activité, qu'ils concernent les entrepreneur.euse.s eux-mêmes, les partenaires, les bénéficiaires, etc.

Envergure du projet et potentiel d'emplois

Les projets présentés ont vocation à créer une activité économique permettant de participer au développement socio-économique du territoire et de créer des emplois. (au moins 3 ETP en rythme de croisière).

Ancrage territorial

Ce critère est centré sur la question des partenariats, des liens inédits entre acteurs du territoire concerné par l'activité et en prise avec les réalités du territoire. Le soutien territorial de collectifs, de bénéficiaires, de la collectivité sont des éléments essentiels à la réussite du projet.

Adéquation personne.s / projet

Les compétences et motivations de la ou des personnes composant le collectif, leurs qualités entrepreneuriales, la complémentarité dans l'équipe, ainsi que la disponibilité des personnes seront prises en compte dans la construction de l'avis émis par le comité de sélection partenarial.



Les candidat.e.s retenu.e.s et non retenu.e.s seront informé.e.s par courriel des suites de leur candidature. Le cas échéant, les candidat.e.s pourront être réorienté.e.s vers les partenaires de l'accompagnement.

PARTICIPATION ET ENGAGEMENTS DES PORTEUR·EUSE·S DE PROJET

L'accompagnement proposé dans l'incubateur bénéficie du soutien de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Bretagne et du département du finistère. Nous demanderons aux personnes qui seront retenues dans ce processus d'accompagnement une participation financière.

Loin de couvrir l'intégralité des coûts de l'accompagnement que nous proposons, cette participation symbolise avant tout votre engagement à mener à son terme et avec assiduité votre projet de création d'entreprise.

Vous trouverez ci-dessous la tarification pratiquée pour 2023. La durée de l'accompagnement étant variable selon vos besoins, les prix sont mensuels :

Tarif pratiqué	Tarif mensuel
Pour l'accompagnement	60€/mois
Pour l'accès à l'espace de coworking	se renseigner auprès du TAg

Par ailleurs, vous vous engagez à :

Suivre avec assiduité le processus d'accompagnement défini collectivement et vous rendre ainsi disponible aux dates d'ateliers. Attention, il est nécessaire de prévoir une disponibilité de 2 jours par semaine a minima.

Participer à la dynamique collective de la promotion.

Travailler en toute transparence avec le·la chargé·e d'accompagnement de l'incubateur en rendant compte régulièrement des avancées de votre projet.

Respecter le règlement intérieur de l'espace partagé.

CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURE

Les grandes étapes	Les dates
Ouverture de l'appel à projet	3 avril 2023
Réunions d'information collective et modalités	Avril-Mai 2023
Date limite de dépôt des dossiers	29 mai 2023
Comité de sélection	16 juin 2023
Rentrée (début du prototypage)	7 et 8 septembre 2023
Comité partenariat d'appui (fin du prototypage)	29 mars 2024